

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dissolution de Martinique Europe Performance – Continuité du service public

Le Président du Conseil Exécutif informe les utilisateurs des fonds européens que le processus de dissolution du Groupement d'Intérêt Public Martinique Europe Performance (GIP MEP) n'affecte pas la mise en œuvre des programmes cofinancés.

Les particuliers, les entreprises et les collectivités désireux de s'informer du contenu des programmes, de déposer un dossier de demandes d'aides européennes peuvent s'adresser à l'antenne de la CTM sise à l'Immeuble Cascades 2 – Place François MITTERRAND à Fort- de – France, aux jours et aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h 30.

Le Président du Conseil Exécutif informe, par ailleurs, que ni les processus d'instructions des dossiers déposés antérieurement, ni les décisions prises par les instances ne sont modifiés. La continuité de service est totalement assurée.

Tous les dossiers déposés sont et seront instruits par les agents de la CTM, qui pourront, autant que de besoin, prendre contact avec les demandeurs.